



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 11 / 2024

Mex, le 4 novembre 2024

BUDGET 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La municipalité soumet au Conseil général de Mex le budget 2025 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2025 ». Le budget tient compte de la décision du Conseil général du 17 juin 2024 qui a maintenu un taux d'imposition de 59.5.

L'exercice se solde par un excédent de charges de CHF 579'125.- ;

après amortissements de :

- CHF 89'020.- ;

après attributions de :

- CHF 222'265.- au fonds d'entretien, de rénovation et d'amortissement des bâtiments « Vers l'église » ;
- CHF 168'860.- au fonds d'entretien, de rénovation et d'amortissement de l'auberge ;
- CHF 2'500.- au fonds de réserve affecté à l'eau ;

et après prélèvements de :

- CHF 3'600.- du fonds de réserve affecté aux déchets ;
- CHF 51'065.- du fonds de réserve affecté à l'épuration ;
- CHF 32'000.- du fonds de réserve provision débiteurs douteux.

Avec cet excédent de charges, la marge d'autofinancement reste négative d'un montant de CHF 183'145.- ; elle sera couverte par les liquidités courantes.

La municipalité rappelle que toutes les dépenses prévues au budget de fonctionnement ne seront pas forcément réalisées.

Le projet de la parcelle 6 suit son cours, un investissement de CHF 500'000.- maximum est prévu en 2025. Il fera l'objet d'un préavis d'investissement au moment où le montant envisagé pour la valorisation de ce bien sera arrêté.



COMMUNE DE MEX

PREAMBULE

Il est important de souligner que, lors des exercices précédents, les budgets ont systématiquement été négatifs, alors qu'au moment du bouclage, les comptes ont atteint l'équilibre. Il convient qu'un budget communal intègre toutes les dépenses envisagées, même si celles-ci ne sont pas réalisées. Cela a pour objectif d'éviter à la municipalité de présenter un préavis pour le cas où elle devrait concéder à des dépenses imprévues et, par conséquent, atteindre le dépassement significatif d'un compte dédié. En 2025, l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPiV) complexifie encore davantage les prévisions. Selon les projections fournies par le Canton, ainsi que par un outil de calcul, le montant de contribution total communal serait sensiblement similaire à celui de l'exercice précédent. Une analyse plus aboutie ne pourra toutefois être réalisée qu'en 2026.

ADMINISTRATION

Le personnel fixe, équivalant à 3.5 EPT (équivalent-plein-temps) à fin 2024, est reconduit pour l'année 2025 (administratif 1.4 EPT, technique 2.1 EPT). Le personnel auxiliaire intervient principalement à la cantine et à la déchetterie. L'organiste est rétribuée pour les prestations fournies au temple de Mex. Au moment de la rédaction de ces lignes, la municipalité est à la recherche d'un employé de voirie afin de palier le départ de M. Lupi, annoncé au 31.12.2024.

Des frais de formation sont prévus pour le changement de plan comptable harmonisé deuxième génération (MCH2). La formation débutera durant le premier semestre 2025 pour un passage prévu en 2027. En sus de la formation, le changement de logiciel sera facturé sur trois ans (N-2, N-1, N). La participation mexanaise pour l'année 2025 s'élèvera à CHF 4000.-. D'autres dépenses de formation pour le personnel sont également indexées au budget.

Un nouveau logiciel dévolu à la saisie des procès-verbaux de la municipalité était budgété en 2024 ; cependant son acquisition d'un montant de CHF 9'500.- est reconduite en 2025. L'achat de bureaux ergonomiques amovibles est également prévu pour le personnel administratif pour un montant de CHF 5000.-.

A l'instar de ces dernières années, la municipalité aura recours à plusieurs prestataires externes afin de la seconder dans le traitement des différents dossiers de police des constructions et d'investissements, en particulier par le biais d'un bureau technique, d'une fiduciaire, d'un avocat-conseil ainsi que de différents prestataires cantonaux.

La refonte du site internet et de l'InforMex, prévue initialement en 2022, sera finalisée en 2025. Ces travaux sont en cours ; ils ont débuté dans le courant du second semestre 2024.

FINANCES

Recettes fiscales

Les recettes fiscales ont été budgétées selon les entrées 2024 connues au 31 août sur la base d'un fichier transmis par le Canton. Les recettes des personnes physiques peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxation précédentes. Les recettes des personnes morales sont plutôt en baisse – rappelons que ces dernières proviennent principalement des contribuables du site En Faraz (répartition à 54.8% pour Mex, 27.6% pour Vuflens-la-Ville et 17.6% pour Villars-Ste-Croix).



COMMUNE DE MEX

Charges cantonales

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Elle est définie par quatre critères :

1. **péréquation des ressources** : redistribution fondée sur le revenu fiscal standardisé (RFS) de chaque commune pour réduire les inégalités. Pour la Commune de Mex, avec un RFS de CHF 5'053.30 par habitant (au-dessus de la moyenne cantonale de CHF 3'291.20), l'excédent de CHF 1'761.10 est compensé à 80 %, soit CHF 1'409.70, ajustant son RFS final à CHF 3'643.60 ;
2. **péréquation des besoins structurels** : compense les communes ayant des besoins particuliers dus à des facteurs structurels (démographie, géographie) afin qu'elles puissent fournir des services adéquats ;
3. **compensation des charges particulières des villes** : aide aux villes ayant des responsabilités régionales (transports, hôpitaux) pour qu'elles puissent absorber les coûts liés à leur rôle central ;
4. **factures cantonales** : inclut des coûts tels que la participation à la cohésion sociale, désormais fixée à CHF 970.- par habitant, et la facture policière, calculée en fonction des responsabilités de chaque commune.

Pour le budget 2025, ont été pris en compte : d'une part, des chiffres communiqués par le Canton, basés sur les rentrées fiscales 2023, et d'autre part, des rentrées fiscales estimées.

Il faut retenir de la NPIV que :

- le point d'impôt standardisé au niveau de toutes les communes vaudoises est de 67.6% ;
- la participation à la cohésion sociale (PCS) est un montant fixe par habitant de CHF 970.-.

Pour rappel, Mex et d'autres communes membres de l'AdCV (Association des communes vaudoises) ont déposé un recours collectif contre la décision du principe de calcul de la facture sociale pour les années 2019 à 2022 ainsi que pour les décomptes à venir 2023 et 2024 - décomptes précédant l'entrée en vigueur de la NPIV. Au moment de la rédaction de ces lignes, les tribunaux n'ont pas encore rendu leur verdict en la matière.

Intérêts des dettes à moyen et long terme / amortissements

Le montant total des emprunts devrait s'élever à CHF 25'899'405 au 31.12.2024 ; le taux moyen d'emprunt se monte à environ 1.384%, soit un montant de CHF 358'550.- d'intérêts. Un nouvel emprunt de 1,5 million à court terme est envisagé pour financer les différents travaux routiers entrepris en 2024 (compris dans le montant total des emprunts cités ci-dessus).

DOMAINES ET BÂTIMENTS

Forêts

Les forêts sont gérées par le Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge.

Domaines et bâtiments

Tous les entretiens hors du courant sont mentionnés en regard des comptes.

Les coûts de chauffage et d'électricité sont basés sur les comptes 2023.

L'intégralité des frais du collège liés à l'école primaire est prise en charge par l'ASIVenoge. Les frais relatifs à l'ensemble du bâtiment sont couverts à 62% par l'ASIVenoge.

La totalité des frais fixes (loyer) et variables de la garderie « La Mexsonnette » est prise en charge par l'AJERCO (Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay).



COMMUNE DE MEX

Les excédents de recettes des deux bâtiments « Vers l'église » et de l'auberge sont attribués aux fonds de réserve respectifs.

Auberge

Un nouveau tenancier a repris la gérance de l'auberge depuis septembre 2024. Le loyer demeure identique (et ne comporte aucune réduction).

TRAVAUX

Routes

Les travaux routiers importants ont été réalisés en 2024 ; le budget 2025 prévoit donc uniquement l'entretien courant.

Ordures ménagères - déchèterie

Un investissement de CHF 19'000.- sera concédé à la création d'un couvert de stockage pour les déchets DSM (déchets spéciaux ménagers) /OREA ; la réfection de la signalétique de la déchèterie ainsi que l'installation d'une benne à gazon seront couvertes par l'impôt, et non par la taxe forfaitaire déchets. Cette dernière, d'un montant de CHF 80.- HT, couvre les dépenses budgétées ; elle est, par conséquent, maintenue telle quelle en 2025.

Réseaux d'égouts – épuration

Les charges de l'AIEV (Association intercommunale d'épuration des eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs) sont comparables au budget 2024. Le budget est équilibré par le prélèvement au fonds de réserve affecté pour un montant de CHF 51'065.-.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire et secondaire

Le coût par élève primaire (ASIVenoge-six communes) s'élève à CHF 4'760.95 (57 élèves de Mex sur 789) ; pour comparaison avec le budget 2024 : CHF 5'013.85 (56 élèves de Mex sur 807).

Le coût par élève secondaire (ASICoPe-17 communes) s'élève à CHF 4'937.07 (20 élèves de Mex sur 660) ; pour comparaison avec le budget 2024 : CHF 5'276.66 (25 élèves de Mex sur 629).

Ces coûts comprennent : les frais relatifs aux bâtiments, à l'enseignement, aux devoirs surveillés, aux cantines, à l'administration générale, aux transports, aux services médical et dentaire, aux camps et courses scolaires, aux activités culturelles et sportives et, en plus, pour le primaire, aux patrouilleurs scolaires.

SECURITE SOCIALE

Cantine Pic'Fouls

Pour l'année scolaire 2024 - 2025, deux classes sont occupées à plein temps. La dernière est utilisée comme salle de dégagement. Par conséquent, la cantine sert une cinquantaine de repas par semaine. Cependant, le budget a été établi selon les chiffres du budget 2024. Ils seront adaptés lors du bouclage des comptes 2025.

Participation à la cohésion sociale (PCS)

Comme expliqué précédemment, la cohésion sociale est calculée sur un montant fixe par habitant de CHF 970.- pour le budget 2025. Le montant inscrit au budget se monte à CHF 791'918.- (chiffre communiqué par le canton).



COMMUNE DE MEX

AJERCO

Les variations de charges constatées correspondent, d'une part à l'intégration de l'indexation 2024 et d'autre part, aux annuités 2025. A cela s'ajoute le renforcement de la politique d'employeur formateur afin de faciliter la découverte des professions de la petite enfance.

Dans le cadre du développement des réseaux, la clé de répartition a été revisitée entre l'AJERCO et l'AJOVAL (Réseau enfance Orbe-La Vallée). Pour l'année 2025, elle est de 56.3% pour l'AJERCO et 43.7% pour l'AJOVAL. Le nombre de places disponibles dans le réseau AJERCO pour l'accueil collectif passe de 596 au budget 2024 (pour un montant de CHF 5'053'884.-) à 702 (pour un montant de CHF 6'025'709.-).

L'accueil préscolaire et familial est réparti par habitant ; il s'élève à CHF 225.42 (2024 : CHF 192.76 – 2023 : CHF 150.64).

L'accueil parascolaire est financé selon la répartition suivante : 10% par habitant et 90% par la consommation effective d'heures de garde au sein des îlots.

RESEAU D'EAU

Le prix de l'eau à CHF 2.- / m³ HT est maintenu, bien que des investissements importants soient prévus par l'EIEVMV, en vertu des préavis

- 08/2024 - Réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV au réseau de la Commune de Villars-Ste-Croix et
- 09/2024 - Réfection de la chape des deux cuves du réservoir de l'EIEVMV.

RESERVES GENERALES ET CAPITAL

Pour rappel, au 31 décembre 2023, le fonds de réserves générales s'élevait à CHF 1'720'000.- et le capital à CHF 518'055.26.

De plus, il est attribué au fonds de réserve de l'auberge Au Mai et des bâtiments « Vers l'église », un montant cumulé de CHF 391'125.-, provenant du résultat d'exploitation de ces deux bâtiments appartenant au patrimoine financier. Il est à rappeler que ce bénéfice pourrait ne pas être attribué et faire partie intégrante des recettes.

Le capital et les réserves générales sont suffisants pour couvrir l'excédent de perte de CHF 579'125.- budgété en 2025.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :



COMMUNE DE MEX

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

vu le préavis 11/2024 de la municipalité, adopté en séance du 4 novembre 2024,
ouï le rapport de la COGEFIN (commission de gestion et finances),
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le budget 2025 présentant un excédent de charges de CHF 579'125.- tel que présenté.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Gregory Wyss

La secrétaire

Juliane Brandt



Annexe : budget 2025 avec commentaires

Adopté en séance de municipalité du 4 novembre 2024.